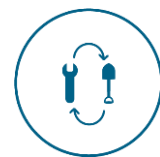




Jour 1 : 26 juin 2019

Module 1: Diagnostic du système de protection sociale



Programmes de travaux publics et protection sociale (PTP)

De façon générale, l'expression « travaux publics » fait référence à des programmes à base communautaire financés par le secteur public et axés sur le soutien aux individus pauvres et/ou en situation d'insécurité alimentaire. Il s'agit notamment d'une offre de revenus et de transferts monétaires ou en nature liée à la génération d'emplois et à la création, à l'entretien ou à la réhabilitation d'actifs et d'infrastructures communautaires. Les programmes de travaux publics (PTP) constituent une composante clé des systèmes de protection sociale et peuvent contribuer de façon importante à la prévention et à la protection contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

Afin de maximiser l'efficacité dans l'atteinte des objectifs, il paraît important d'évaluer à quel degré les programmes se préoccupent non seulement de la quantité d'emplois, mais également de leur qualité et des pratiques de travail. En outre, il paraît nécessaire d'évaluer dans quelle mesure les programmes de travaux publics prennent en considération les conditions de travail, respectent la législation et le salaire minimum, investissent ou non dans le capital humain/le développement des compétences et s'assurent de la qualité minimale des biens et services produits.

Même si les PTP peuvent contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement, ils ne sont pas en mesure de tous les satisfaire avec la même ampleur et au même moment. Concrètement, il faudra donc procéder, lors de la conception des politiques et de la mise en œuvre à une certaine priorisation des différentes fonctions suivantes :

- Fonction d'emploi : Accent sur la création d'emplois dans des programmes pour lesquels l'État constitue un employeur de dernier recours.
- Fonction de protection sociale : Emphase sur la sécurité du revenu et les transferts monétaires ou en nature.
- Fonction d'investissement basé sur l'emploi : Accent sur la qualité et la nature des infrastructures construites, des biens mis en place ou des services assurés.

Dans la pratique, ces 3 objectifs doivent être priorisés et équilibrés après prise en compte des compromis entre leurs différents effets. L'instrument permet de clarifier ces compromis et encourage la prise de décisions de conception éclairées sur les différents objectifs prioritaires. L'instrument jette les fondements conceptuels nécessaires à la conduite d'une évaluation et explique les domaines clés à inclure dans l'analyse qui comprend trois étapes :



- (i) un inventaire des programmes de protection sociale et, en particulier, des programmes de travaux publics;
- (ii) un récapitulatif des programmes, notamment concernant leurs spécificités contextuelles et programmatiques, des données sur la couverture, l'incidence et l'adéquation des programmes;
- (iii) et l'analyse de la performance des programmes à travers des critères d'évaluation suivants:
 - A. Ciblage et éligibilité : Le programme atteint sa population cible de façon efficace et répond aux besoins des individus pauvres et vulnérables
 - a. Critères de ciblage
 - b. Méthodes de ciblage
 - c. Mesures d'inclusion
 - d. Encadrés additionnels
 - B. Nature des prestations, échéanciers et durée. Le programme verse des prestations adéquates, appropriées et compatibles avec le contexte local
 - a. Exhaustivité des prestations offertes par le programme
 - b. Adéquation et pertinence du taux appliqué au salaire en espèces
 - c. Adéquation et pertinence des transferts alimentaires
 - d. Impacts sur l'économie locale
 - e. Encadrés additionnels
 - C. Création de biens et services. Les actifs et services créés par le programme répondent aux besoins des communautés et les protocoles en place assurent une gestion et une mise en œuvre efficace ainsi que l'assurance qualité nécessaire
 - a. Justifications des projets appuyés par le programme
 - b. Qualité et gestion
 - c. Impact environnemental des biens créés/projets/programmes
 - d. Coûts de mise en œuvre des projets
 - e. Formation préalable et complémentaire et supervision technique sur les sites de travaux
 - f. Encadrés additionnels



- C(A) — Projets d'agriculture et gestion des ressources naturelles
- C(B) — Projets de construction et d'entretien d'infrastructures routières
- C(C) — Projets de gestion des déchets et d'assainissement
- C(D) — Prestation de services sociaux
- C(E) — Infrastructures sociales
- D. Institutions, coordination & financement. Le programme assigne des rôles et responsabilités aux différents secteurs afin de s'assurer d'une mise en œuvre, d'une coordination et d'une supervision efficaces. Les dispositifs institutionnels ont été conçus de façon à assurer l'extensibilité et la réactivité face à une crise. Les fonds sont adéquatement répartis et gérés avec rigueur.
 - a. Rôles et responsabilités des différents acteurs et parties prenantes
 - b. Dispositifs de coordination et de supervision
 - c. Participation communautaire
 - d. Renforcement des capacités
 - e. Flexibilité en matière de mise à l'échelle
 - f. Financement
 - g. Encadrés additionnels
- E. Suivi et évaluation (S & E). Les protocoles de suivi et évaluation sont en place et permettent de suivre les résultats et les impacts du programme. Des dispositifs favorisant la transparence et la réduction des erreurs, des fraudes et de la corruption ont été instaurés.
 - a. Dispositif de suivi et évaluation
 - b. Collecte des données
 - c. Mesures favorisant la transparence, la réduction des erreurs, la diminution de la fraude et de la corruption
 - d. Encadrés additionnels
- F. Cohérence & intégration des différents programmes. Interroge jusqu'à quel point le programme a été harmonisé ou a été élaboré de façon à compléter ou contribuer aux objectifs partagés par des programmes similaires — ou encore, présente des possibilités d'harmonisation ou d'intégration
 - a. Cohérence et intégration entre les programmes



b. Instruments administratifs communs

c. Potentiel de cohérence et d'intégration

d. Encadrés additionnels

G. Compétences et employabilité. Dans quelles mesures le programme améliore les compétences et, en retour l'employabilité générale de ses participants, ceci à travers la conduite de formations de qualité alignées sur la demande du marché de l'emploi local.

a. Nature et contenu des curriculums

b. Conduite des formations et mesures incitatives

c. Aspects logistiques

d. Encadrés additionnels

H. Conditions et pratiques de travail. Le programme s'assure de conditions de travail appropriées en appliquant rigoureusement des normes équitables et respecte les droits des travailleurs au cours de la mise en œuvre des projets.

a. Lois, règlements et conventions nationaux sur les conditions de travail

b. Application des normes du travail

c. Encadrés additionnels

Pour en savoir plus ou démarrer un application d'un outil ISPA, contactez info@ispatools.org ou visitez notre site web www.ispatools.org